

**Livre des délibérations du conseil d'établissement
École au Cœur-des-Monts**

Présidente

Secrétaire

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école au
Cœur-des-Monts, tenue virtuellement le mardi 26 avril 2022 à 19 h.**

Sont présents:

Allard, Michaël, représentant des parents;
Bernard, Marie-Ève, représentante des parents;
Boulay, Mélanie, représentante des parents;
Cournoyer, Marianne, représentante des parents;
Maynard, Nancy, représentante des parents;
Malenfant, Sonia, représentante des parents;
Beauregard, Maryse, représentante des enseignants;
Daviau, Marie-Claude, représentante des enseignants;
Gilbert, Mélissa, représentante des enseignants;
Laroche, Claudia, représentante des enseignants;
Morin, Manon, représentante des enseignants;
Moore, Josianne, technicienne au service de garde.

Est absente:

Charbonneau, Nicole, représentante de la communauté.

Sont aussi présentes, mesdames:

Harvey, Kathleen, directrice adjointe;
Bouchard, Marie France, directrice.

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Présidente

Secrétaire

1.0 Constatation du quorum et ouverture de la séance

Madame Mélanie Boulay, présidente du CÉ, constate le quorum et procède à l'ouverture de l'assemblée à 19 h 04.

2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Mélanie Boulay présente l'ordre du jour. À la suggestion de la direction, le point concernant l'entrée progressive des maternelles sera reporté au prochain Conseil d'établissement, puisque les enseignants travaillent à revoir la formule.

Monsieur Michaël Allard propose et il est unanimement résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour, avec la modification proposée.

CÉ-22-04-800

3.0 Lecture et approbation du procès-verbal du 15 mars 2022

Madame Marie France Bouchard présente le procès-verbal du 15 mars dernier. Elle nous rappelle que le point « critères de sélection de la direction » avait été reporté au CÉ de ce soir.

Madame Nancy Maynard propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 15mars 2022.

CÉ-22-04-801

4.0 Suivis au procès-verbal

Madame Marie France Bouchard effectue les différents suivis.

5.0 Parole au public

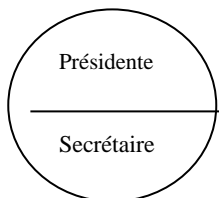
Il n'y a aucun public.

6.0 Représentante du comité de parents

Madame Marie-Ève Bernard relate les points discutés à la rencontre du comité de parents du mois d'avril 2022.

Mélanie Laviolette, présidente du comité de parents recevra les candidatures pour pourvoir les postes vacants au conseil d'administration du CSSSH. Le nouveau CA doit être formé pour le mois de juillet 2022.

La consultation des objectifs, critères, principes des répartitions des ressources financières a été approuvée par le comité de parents.



Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Concernant la présentation des écoles secondaires, les élèves de 5^e année seront appelés à transmettre leurs préférences pour connaître tous les programmes disponibles dans les différentes écoles du CSSSH.

Notre CÉ propose de conserver la visite des directions des écoles secondaires aux élèves de 5^e et 6^e année, les capsules vidéo ainsi que les visites physiques et virtuelles.

Pas de nouvelle concernant le comité EHDAA et le comité du transport.

Mélanie Laviolette, vice-présidente de la Fédération québécoise des comités de parents veut poursuivre son mandat et poursuivre ses dossiers, entre autres le dossier du protecteur de l'élève qui sera déposé à l'Assemblée nationale, possiblement à l'automne prochain.

Un parent s'exprime aussi à propos du manque de direction en lien avec l'agrandissement à Saint-Simon.

Conseil d'administration : Réponses à plusieurs questions de la part des parents, par exemple, comment soumettre sa candidature pour devenir membre du CA.

7.0 Consultation, décision ou discussion :

7.1 Régime pédagogique :

7.1.1 Entrées progressives du préscolaire 4 ans et 5 ans

Ce point a été reporté à la prochaine rencontre du CÉ en mai 2022.

7.1.2 Dates des étapes et des communications

Marie France informe le CÉ du retour aux 3 étapes (20%-20%-60%). Par ailleurs, les examens de la sanction ministérielle conserveront une pondération à 10% à la dernière étape au lieu de 20% et les enseignants doivent encore axer leur enseignement sur les apprentissages essentiels.

1^{re} communication : sera transmise aux parents, dans la semaine du 10 au 14 octobre 2022,

1 ^{re} étape de 50 jours :	du 30 août 2022 au 11 novembre 2022.
1 ^{er} bulletin (20%) :	les 17 et 18 novembre 2022, rencontre de parents à la suite de l'envoi du bulletin via Mozaik.

2 ^e étape de 59 jours :	du 14 novembre 2022 au 24 février 2023.
2 ^e Bulletin (20%) :	envoyé par Mozaik avant le 15 mars.

3 ^e étapes de 71 jours :	du 6 mars 2023 au 22 juin 2023.
3 ^e Bulletin (60%) :	le 22 juin 2023, envoyé par Mozaik.

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Présidente

Secrétaire

Madame Sonia Malenfant propose et il est unanimement résolu d'accepter et d'adopter la proposition des étapes, les dates de communication et de remise des bulletins.

CÉ-22-04-802

7.1.3 Grille de répartition du temps par matière

Madame Marie France Bouchard présente la grille de répartition du temps par matière. À noter qu'il n'y a aucun changement dans la grille des élèves des 2^e et 3^e cycles. Concernant le 1^{er} cycle, le temps accordé aux sciences et l'univers social ont été intégrés aux matières de base, soit en français et en mathématique, ce qui est en adéquation avec le régime pédagogique et plus près de la pratique actuelle.

Madame Mélanie Boulay propose et il est unanimement résolu d'adopter la grille de répartition du temps par matière.

CÉ-22-04-803

7.2 Règles de régie du service de garde et journées pédagogiques

Madame Josianne Moore présente ce dossier. Aucun changement ne sera apporté dans le document de régie, à l'exception des règles ministérielles concernant les statuts. De ce fait, les critères pour répondre au statut d'un élève régulier ont été modifiés pour 2 périodes de fréquentation par jour pour un minimum d'une journée par semaine et le montant indexé par jour est désormais de 8,55\$. Le statut « sporadique » devient quant à lui « occasionnel ». Dans ces situations, les frais associés seront les suivants :

Matin : 3,00\$ Midi : 3,00\$ Soir : 8,75\$.

Les inscriptions au SDG pour l'année scolaire 2022-2023 se feront par Mozaik, et ce, à compter du lundi, 2 mai 2022.

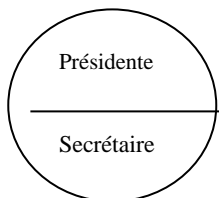
Concernant les journées pédagogiques, Josianne Moore nous présente la planification de ces journées pour l'année 2022-2023.

Madame Nancy Ménard propose et il est unanimement résolu d'adopter les règles de régie du service de garde, de même que la planification des journées pédagogiques.

CÉ-22-04-804

7.3 Service offert par l'école – cafétéria, suivie : entente avec la ville

Madame Marie France Bouchard informe le CÉ qu'elle a conclu une entente avec le conseil municipal pour permettre l'installation d'un lave-vaisselle dans la cuisinette de Sacré-Cœur. Ce faisant, toutes les conditions du traiteur sont remplies. Le CSSH a acheté l'appareil industriel et il ne manque que les coûts d'exploitation à transmettre au traiteur « le triangle du gourmet » pour que la signature officielle du contrat se concrétise.



Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

7.4 Politique des entrées et sorties éducatives

Madame Marie France Bouchard présente la politique.

Madame Josianne Moore propose et il est unanimement résolu d'accepter et d'adopter cette politique.

CÉ-22-04-805

7.5 Date de l'assemblée de parents 2022-2023 : Idées de conférence?

Madame Marie France Bouchard lance la discussion pour connaître les modalités que souhaitent le CÉ pour la prochaine année pour l'AGA de parents 2022-2023. Les membres discutent.

Une formule porte ouverte pour faire visiter l'agrandissement de l'immeuble Bon-Séjour et les modifications du côté de Sacré-Cœur est retenue. Celles-ci pourraient avoir lieu entre 18 h et 19 h, puis l'assemblée des parents par la suite.

Les membres proposent également de faire la promotion du Conseil d'établissement sur la page Facebook de l'école via des capsules vidéo.

En conclusion, le mardi 27 septembre est la date retenue par le CÉ pour l'assemblée 2022-2023 (l'idée est que les travaux soient achevés).

CÉ-22-04-806

Madame Nancy Ménard propose et il est unanimement résolu d'approuver les propositions liées à ce point.

7.6 Critères de sélection et de nomination du directeur ou de la directrice

Madame Mélanie Boulay propose que ce point soit reporté à la fin de la rencontre, car il sera discuté à huis clos, soit, sans la présence des directions. Tous les membres acceptent.

8.0 Information

Aucun point d'information n'est présenté.

9.0 Activités de l'école ou de la municipalité : (journée santé en juin et sortie Parc de la Yamaska)

Madame Claudia Laroche présente la journée santé qui aura lieu le 9 ou le 10 juin prochain. Elle annonce l'achat de verres pour nos élèves. Ce cadeau sera remis dans le cadre d'une activité smoothies, à la suite d'une activité physique animée par « Jeunes en santé » afin de promouvoir le bien-être par l'activité physique et la saine alimentation.

Livre des délibérations du conseil d'établissement École au Cœur-des-Monts

Présidente

Secrétaire

Par la suite, la direction informe les membres que la journée au parc de la Yamaska aura enfin lieu le 20 ou le 22 juin (en cas de pluie.) À noter que les élèves de 6^e année seront au camp Keno le 20 juin. Toutefois, ils seraient présents le 22.

Madame Sonia Malenfant approuve et il est unanimement résolu d'adopter l'activité « J'ai mon bien-être à cœur » ainsi que les nouvelles activités culturelles à la programmation.

CÉ-22-04-807

10.0 Autres points

10.1 Suivis liés à l'agrandissement

Madame Marie France Bouchard présente l'avancement des travaux de l'agrandissement de l'immeuble Bon Séjour et en profite pour donner des explications concernant la présence d'un nouveau conteneur dans la cour.

11.0 Date de la prochaine rencontre : Le 24 mai 2022

Madame Mélanie Boulay confirme que la prochaine rencontre aura lieu le 24 mai.

Les directions quittent la réunion à 21 h 04 pour le huis clos.

12.0 Levée de l'assemblée

Madame Josianne Moore propose et il est unanimement résolu d'adopter la levée de l'assemblée à 21 h 36.

CÉ-22-04-808

Présidente

Secrétaire

Directrice